

CONDITIONS DE VIE

1° LOGEMENT

Loyer de 400 € (T2 / T3) à 1400 € pour 1 T4.

2 mois de caution à l'entrée + le premier mois d'avance + parfois, 1 mois de frais d'agence.

Les surfaces sont en général plus grandes qu'en France, la qualité des prestations très inégale...

Il n'y a pas d'impôts locaux.

S'assurer que le logement est équipé d'une réserve d'eau (tinaco : 500 €) et d'un inverseur + batteries (minimum : 1200 €) pour faire face aux coupures d'eau et d'électricité.

Faire attention à la situation géographique du logement (bruit, transports et sécurité).

2° TRANSPORTS

Transports publics chaotiques...il faut donc :

Soit avoir son propre véhicule mais cher à l'achat ; (la pratique du vélo est « téméraire » dans la circulation locale)

Soit se déplacer en taxi (environ 6 € la course) ou UBER (sécurisé et souvent moins cher que le taxi).

Soit prendre le métro local (0,50 €, par trajet), si l'on habite à proximité d'une station.

3° DEPENSES QUOTIDIENNES – On trouve de tout à tous les prix à Saint-Domingue.

La nourriture locale est relativement bon marché, les autres produits importés coûtent de 2 à 3 fois le prix français.

4° CULTURE, LOISIRS

Saint-Domingue n'est pas Paris, il existe cependant des théâtres, cinémas et de nombreux festivals. L'Alliance Française propose quelques manifestations culturelles ; la vraie richesse culturelle est ici, nature et relations humaines...

5° SANTE

Attention : durant les 3 premiers mois, « le résident à recrutement différé », en disponibilité, peut être couvert par la MGEN, si vous en faites la demande et en réglant les cotisations.

Le coût de la santé est cher (consultation à 40 € minimum pour un généraliste et pouvant aller jusqu'à 100 € pour un spécialiste). Les soins semblent être de qualité. Toutefois, si vous suivez déjà un traitement à long terme, il est bon de rapporter ses médicaments de France.

L'assurance rapatriement est obligatoire dès votre arrivée en poste. Pour les adhérents de la MGEN, il suffit d'en faire la demande avant votre départ.

6° DEMENAGEMENT

Les fonctionnaires ne paient pas de taxes douanières mais certains frais, conséquents, sont à prévoir (papiers, gardiennage, location du conteneur, déplacement du conteneur, agent de douanes éventuellement, etc.) ; cependant, recevoir son déménagement permet de goûter aux joies des lenteurs et des complexités (doux euphémisme) administratives...

Si vous optez pour un déménagement, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'établissement **avant d'entamer les démarches.**

Attention, avec les appareils qui fonctionnent en 220 V. ici le courant est en 110 V et en 60 Hertz. (comme aux Etats-Unis).

7° SITUATION LOCALE - SECURITE

Le coût de la vie est élevé à l'heure actuelle. Saint-Domingue est une grande ville où il règne le même type d'insécurité que dans nos grandes villes, il faut donc rester toujours vigilant.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

I. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le **Résident à Recrutement Différé** est sous contrat local avec l'établissement pendant les trois (3) premiers mois de service soit, du 1er Septembre au 30 novembre, et administrativement, en disponibilité.

Pendant ces 3 mois, il sera rémunéré sur une base de référence locale, comme suit :

- Salaire mensuel brut (déduire 15% lié à la fiscalité locale), versé par l'établissement, de : 100.000,00 \$RD
- Prime mensuelle pour aide au paiement des cotisations sociales, de : 30.000,00 \$RD
- A l'arrivée, une prime de participation au billet d'avion et d'aide à l'installation, de : 100.000,00 \$RD
- En décembre, un 13ème mois 1/2, équivalent au prorata de la prise de fonction : 3/12ème du salaire mensuel brut perçu x 1,5 (salaire brut x 3/12 x 1,5).
- Remboursement du coût du visa.

- A partir du 1er décembre, il sera rémunéré directement par l'A.E.F.E. sur la base indiciaire de Paris et percevra en plus l'ISVL (Indemnité Spécifique de Vie Locale), en fonction de l'échelon et du groupe d'appartenance, en moyenne autour de 600 € par mois. Ce montant est revu trimestriellement par l'AEFE en fonction de la fluctuation du taux de change notamment.

Si l'agent a des enfants d'âge scolaire, les conditions seront les suivantes :

Il sera redevable de la première inscription, mais il pourra la régler après en avoir perçu le montant par l'AEFE, soit en janvier/février suivant.

Durant les 3 premiers mois, conformément à la convention collective 2020/2022, l'agent bénéficiera de l'exonération des frais de scolarité non pris en charge par l'AEFE. A partir du 4ème mois (1er décembre), les 100% des frais de scolarité seront soldés chaque mois par l'agent puisque celui-ci percevra un complément de salaire de l'A.E.F.E. et appelé "l'indemnité familiale" pour le paiement de la scolarité.

II. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Visas

Le **Résident à Recrutement Différé** devra arriver avec son visa CM (Courtoisie à entrées Multiples), ainsi que son conjoint et enfants s'il y a lieu, visa DP (de Dépendance).

Important, le conjoint peut éventuellement travailler et selon la législation fiscale dominicaine il lui sera appliqué une retenue de 27% d'impôts.

Ces visas seront émis par l'Ambassade de la République Dominicaine à Paris.

Attention au délai, c'est relativement long. Sur demande de l'agent, l'A.E.F.E., fournira un document à cet effet (Note verbale) afin de l'inclure aux documents demandés.

Aucun visa, ni titre de séjour, ne pourra être obtenu une fois arrivé sur le sol dominicain.

MGEN

Comme indiqué précédemment l'agent est tenu d'avoir une couverture santé et rapatriement. La demande doit se faire, avant de partir, à la MGEN, Section Extra Métropolitaine, par téléphone au : 02.49.79.00.05 ou par mail : horizon@mgen.fr.